

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 19 décembre 2022 à 19 heures

Présents : LONGIS Marie-Line Maire, PHILIBERT dit JAIME Michel, VEYRAND Pierre, VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, DIDIER Véronique, GARNIER Christian, CHERON Elodie, MILLIAT Véronique MARIN Béatrice, JOLLAND Marie-Chantal KUHNE Pablo DUC MAUGE Pascal, GIRAUD Pascale, GARCIA Brigitte PUECH Julie

Absents : JUNIQUE Mathieu a donné pouvoir Pablo KHUNE, LANOY Julien

Secrétaire de séance : CHERON Elodie

Ordre du jour de la séance :

- **Travaux de restauration du Tableau du Bourg**
- **Travaux de voirie Chemin de l'enclos - Choix de l'entreprise**
- **Convention Plan de Sauvegarde des Oeuvres**
- **Entretien des bâtiments classés – Demande de subvention DRAC**
- **Convention de mise à disposition du Service Communautaire d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme**
- **Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023**
- **Décisions modificatives**
- **Divers**

1/Validation du PV de la séance du 21 novembre 2022

Accepté à l'unanimité

Mme le Maire demande à ajouter en 1^{er} point la désignation d'un correspondant Incendie et Secours pour la Préfecture et le SDIS : accordé

2/ Correspondant Incendie et Secours

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant Incendie et Secours auprès des services de la Préfecture et du SDIS, et propose la conseillère Bernadette VILLARD qui est en charge du Plan de Sauvegarde Communal.

Acceptée à l'unanimité

3 / Travaux de restauration du Tableau du Bourg

Mme la Maire rappelle que ce point a déjà été validé lors d'un précédent conseil et qu'elle fera un point sur le sujet dans les divers

4/ Travaux de voirie Chemin de l'enclos - Choix de l'entreprise

Suite à la demande de report de ces travaux faisant suite au passage de l'irrigation prévu par l'ASA, il y a lieu aujourd'hui de les reprogrammer. Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation des entreprises pour ces travaux deux les offres ont été reçues.

SAS TOUTENVERT 83 964,50 € HT

CHEVAL 88 376,00 € HT

Mme le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise TOUTENVERT pour un montant HT de 83 964.50 € soit 100 757,40 € TTC. Les travaux devraient débiter au printemps.

Accepté à l'unanimité

5/ Convention Plan de Sauvegarde des Œuvres Culturelles

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une convention tripartite entre la Commune, le Département et le Diocèse doit-être signée dans le cadre de la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'ensemble des œuvres culturelles détenues sur le territoire de la commune de Saint-Antoine-l'Abbaye. Les 3 parties ont travaillées sur la protection des œuvres culturelles en cas de sinistre. Elle précise que la commune devra investir une petite somme dans du

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 19 décembre 2022 à 19 heures

matériel de protection. Mme le Maire demande l'autorisation de signer cette convention tripartite.

Accepté à l'unanimité.

6/ Entretien des bâtiments classés – Demande de subvention DRAC

Mme le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'entretien sur les toitures des bâtiments classés sont nécessaires (Reprise de charpente sur l'église abbatiale et changement de tuiles) Elle présente les 2 devis pour ces travaux pour un montant total de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC.

Ces travaux portant sur des bâtiments classés elle propose de demander une subvention à la DRAC selon le tableau de financement suivant

Ressources	%	Montant
DRAC	40	1 600.00€
AUTOFINANCEMENT	60	2 400.00€
COUT GLOBAL HT	100	4 000.00€

Accepté à l'unanimité.

7/ Convention de mise à disposition du Service Communautaire d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à l'adhésion en 2015 de la commune au service commun mis en place par la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, une nouvelle convention doit être signée. En effet suite à l'augmentation des demandes diverses des communes dans le traitement des instructions d'urbanismes et le recrutement nécessaire d'agent compétent, la SMVIC a redéfini les modalités de calcul de la participation des communes.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer cette nouvelle convention.

Accepté à l'unanimité.

8/ Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant mi-avril 2023, de la manière suivante :

Montants votés en 2022/chapitres		Montants autorisées en 2023/chapitres	
Chapitre 20	54 600.00 €	Chapitre 20 :	13 650.00 €
Chapitre 21 :	199 150.21 €	Chapitre 21	49 787.55 €
Chapitre 23 :	2 361 890.00 €	Chapitre 23 :	590 472.50€

Accepté à l'unanimité.

9/ Décisions modificatives

Néant

10/ Divers

a- Travaux sur le Tableau du Bourg

Devis précédemment validé pour un montant de 23 447 € HT avec une prise en charge par la DRAC et le Département. Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a fait une demande de subvention auprès de la fondation du Crédit Agricole qui nous versera également une somme de 7 500 €.

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 19 décembre 2022 à 19 heures

b- Point sur les demandes de subventions

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention pour la façade occidentale de l'église a été faite auprès de la fondation Stéphane BERN.

Elle a également déposé une demande d'aide pour les travaux terminés de la restructuration des bâtiments auprès des Rubans du patrimoine. En attente de réponse.

c- Point sur l'investissement personnel de la conseillère qui s'occupe du journal communal

Mme MILLIAT Véronique adjointe à la communication, fait part aux membres du conseil municipal de l'investissement personnel et matériel de Véronique DIDIER conseillère municipale en charge de l'élaboration à l'impression de la Voix du Tram. Les nombreuses heures passées ainsi que l'achat de matériel informatique. Après discussion avec Mme le Maire, elle propose de lui allouer une indemnité annuelle. Mme DIDIER ne participant pas à cette discussion, les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour lui verser un montant annuel de 500 €.

La décision sera validée par une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

d- Point sur le devenir du centre de loisirs

Véronique MILLIAT, adjointe en charge du scolaire et de la jeunesse rappelle la situation du centre de loisirs déjà évoquée lors du dernier conseil municipal, et informe le conseil municipal que suite aux propositions faites par la commune le centre de loisirs à décider de fermer définitivement ces portes au 31/12/2022.

Mme MILLIAT fait le bilan :

- Versement par la commune de la somme de 6500 € de subvention en 2022
- La masse salariale à évoluer très fortement passant de 27 000 € en 2020 à 50 000 € en 2022 avec 8 salariés dont 3 équivalent temps plein pour une vingtaine d'enfants et 95 jours d'ouverture annuelle
- Peu de démarche de leur part pour faire des activités payantes
- Absence de présence de Grandir ensemble à la réunion des associations pouvant leur permettre de créer des partenariats éventuels avec d'autres associations
- Problème de manque de respect envers le travail des agents communaux et de leur travail (la cantinière, le ménage...)
- Après un sondage sur le mode de garde hors scolaire effectué auprès de certaine famille, il ressort qu'en grande majorité les enfants sont gardés par les grands-parents ou personne de la famille sinon les enfants vont au centre de loisirs de Chatte.

Le questionnaire distribué également par Mme MILLIAT demandant pourquoi les enfants ne sont pas mis au centre de loisir de St-Antoine-l'Abbaye fait ressortir les problèmes récurrents :

- Manque d'encadrement
 - Manque de sécurité
 - Manque de confiance
- La commune a toujours soutenu le centre de loisirs et après un bilan complet de l'ensemble des versements fait par la commune en comptant les subventions, la mise à disposition des agents, des locaux et les charges la somme totale versée ramenée par enfant antonin et d'un peu plus de 1500 €.

Suite aux dires du centre de loisirs quant à la responsabilité de la commune sur cette situation, Mme le Maire demande à chacun des membres du conseil municipal de s'exprimer à ce sujet ce qui fait ressortir le soutien unanime du conseil municipal envers les actes de la commune

e- Point Plan de Sauvegarde Communal : Mme VILLARD Bernadette adjointe en charge de l'établissement de ce plan communal informe le conseil qu'il çà été envoyer à la Préfecture pour validation et sera rempli au fur et à mesure des évènements relevés

f- Point logements communaux : tous nos logements sont occupés et nous allons lancer des dossiers pour faire des demandes de réhabilitation

g- Réunion des associations 2022 : des associations sont en cours de création et Mme VILLARD rappelle que cette année a été riche en manifestations et tient à remercier les employés communaux qui œuvrent activement au bon déroulement de ces dernières

h- Point sur la réunion concernant les RAVES Party sauvages : Mme le Maire ainsi que le 1^{er} adjoint ont été à la réunion organisée à Montmiral en présence de Mme le Préfet de la Drome, du Procureur de la République, des gendarmes et des pompiers. Il est impératif de sécuriser

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 19 décembre 2022 à 19 heures

au maximum les entrées de ces plateformes, et concernant les futures Eoliennes qui s'installeront sur la commune il sera impératif que cette prise en charge de la sécurisation soit effective dès le départ.

- i- Point Noël des lumières : Le retour est très mitigé et bien plus moyen que ce qui était attendu. De nombreux désistements de commerçants n'ont pas aidé.
- j- Point VIVAL : Mme MILLIAT adjointe au maire en charge du développement économique informe avoir reçu 2 porteurs de projets pour ouvrir une épicerie avec vente de produits locaux. Aujourd'hui le projet n'avance pas car aucune entente n'a encore été trouvée avec le propriétaire des murs. Cependant la commune est heureuse et soutient ce projet.

Rappel les vœux du maire auront lieu le vendredi 13 janvier 2023 à 19h à la salle des fêtes de St Antoine.

La mondée aura lieu le samedi 14 janvier 2023 à la salle des fêtes de Dionay.

Prochains conseils municipaux :
Lundi 30 janvier 2023 à 19h00

Signatures :

Maire



Secrétaire de séance

